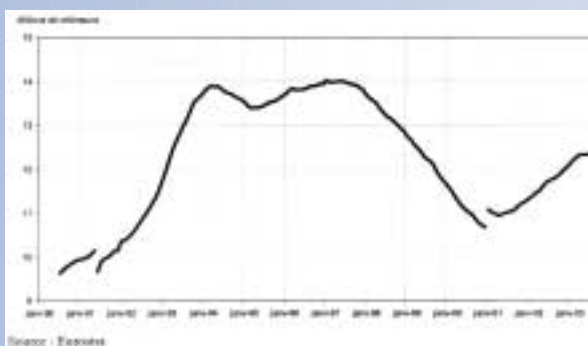


Un autre modèle monétaire pour un autre modèle social européen

La zone euro compte aujourd'hui près de deux millions et demi de chômeurs de plus qu'au moment de la signature du traité de Maastricht, au début de 1992.



Graphique 1 - nombre de chômeurs officiellement recensés dans la zone euro

Avec les politiques anti-salariales de « désinflation compétitive », la précarité de l'emploi s'est énormément accrue, et la faiblesse des dépenses pour les salaires, l'emploi et la formation accentue le retard de l'Europe dans la maîtrise des nouvelles technologies informationnelles. Cela explique la faiblesse de la conjoncture dans la zone euro, comparée à la plupart des autres régions du monde. La hausse mal maîtrisée de l'euro dégrade encore les perspectives d'activité et révèle la vulnérabilité de la zone à l'hégémonie du dollar et aux pressions des marchés financiers. Les difficultés de Vivendi, Péchiney, Alstom ou celles des banques allemandes marquent une perte de maîtrise accélérée par le capital d'origine européenne lui-même. Dix ans de construction européenne fondée sur une monnaie unique et une Banque centrale européenne au service des marchés financiers débouchent donc sur une impasse dont le symptôme le plus lourd de signification est la « suspension » du Pacte de stabilité du fait de l'incapacité des deux plus grands pays de l'Union à le respecter.

La situation est suffisamment grave pour que le Conseil européen et la Commission en viennent à envisager des mesures de relance. Sous l'impulsion de la présidence italienne, le Conseil a fini par se rallier à la proposition d'une « initiative de croissance » répondant aux souhaits de Gerhard Schröder et Jacques Chirac, et reposant sur le lancement de grands travaux d'infrastructures dans le domaine des réseaux, de l'énergie et des « investissements dans le capital humain ». Un programme

Quickstart vise au « démarrage rapide », dans les trois ans, d'un certain nombre de projets prioritaires représentant 60 milliards d'euros d'investissements. Ce programme aux allures « keynésiennes » ne vise cependant nullement à remettre en cause les dogmes qui fondent les politiques économiques européennes : il est, comme l'a souligné le Conseil européen d'octobre 2003, « compatible avec le Pacte de stabilité et de croissance » et conforme aux *Grandes orientations de politique économique* qui s'imposent à chaque gouvernement pour préserver la crédibilité de l'euro et de la Banque centrale européenne aux yeux des marchés. En particulier, le Pacte de stabilité (« suspendu » dans son application à la France et à l'Allemagne mais non dans son principe) rend extrêmement épineux le problème du financement de tout programme de relance : pas question d'augmenter les dépenses publiques, même si c'est pour financer des investissements utiles !

On essaye bien de trouver l'argent ailleurs. La Banque européenne d'Investissements (BEI), institution communautaire dont le capital appartient aux États membres, est sollicitée comme elle l'a été depuis le lancement à Lisbonne en 2000 d'une « stratégie visant à faire de l'UE l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Mais, compte tenu du volume limité des ressources de la BEI (ses propres profits et ses emprunts sur le marché international des capitaux), son rôle est surtout vu comme celui d'un catalyseur destiné à rendre les projets communautaires plus rentables pour les capitaux privés. Le programme de relance pousse d'ailleurs dans ce sens, en particulier parce qu'il encourage le développement d'un vaste marché de « titrisation » des créances bancaires, c'est-à-dire la « revente » par les banques, sur le marché des capitaux, dans des conditions de recherche exacerbée de rentabilité, de crédits qu'elles avaient antérieurement accordés aux entreprises ou aux ménages. Il faut donc s'attendre à un renforcement des pressions qui pèsent sur les salaires, précarisent les emplois et perpétuent l'insuffisance des dépenses de formation, entretenant les faiblesses structurelles des économies européennes.

On a pu constater depuis 2001, aux États-Unis puis en Europe, que des baisses même sensibles des taux d'intérêt de marché ont servi avant tout à relancer la hausse des prix des actifs financiers et immobiliers, et non à asseoir sur des bases solides la croissance de l'emploi en quantité et en qualité. La profondeur des difficultés révèle donc qu'un simple assouplissement, non

sélectif, des financements bancaires serait voué à l'échec s'il n'est pas couplé à un changement des objectifs et des critères de gestion des entreprises bénéficiaires de ces financements. Le soutien de l'Union européenne ou de la BCE à tel ou tel type de crédit devrait donc être subordonné à des objectifs d'élévation, dans chaque entreprise, de la valeur ajoutée disponible pour les salariés et la population, tout en évitant les gaspillages de capital matériel et financier.

Énoncer cet objectif, c'est immédiatement mettre en évidence à quel point il est incompatible avec le verrouillage des politiques économiques et salariales inscrit dans le statut de la Banque centrale européenne, pièce maîtresse du projet de Constitution élaboré par la commission Giscard d'Estaing.

En réalité, une réorientation des gestions et des politiques aussi radicale que celle que réclame la construction d'une sécurité d'emploi ou de formation ne peut s'imposer si elle est seulement l'affaire des administrations d'État ou des organes communautaires. Elle exige la conquête par les salariés et les citoyens de pouvoirs nouveaux sur la création et l'utilisation de l'argent, matérialisés, chaque fois que nécessaire, dans de nouvelles institutions. Il en va ainsi

- du *contrôle de l'utilisation des aides publiques aux entreprises*, de leurs profits et des crédits qu'elles reçoivent, qui devrait dans toute l'Europe être rendu accessible aux représentants des salariés et de la population, dans l'esprit de la « loi Hue » abrogée par la droite, mais aussi en application des pouvoirs dont les comités d'entreprise disposent encore en la matière ;
- de l'exercice, par les populations des régions ou des bassins d'emplois, de « *droits de tirage* » sur la monnaie créée par les opérations de crédit, dans le cadre de programmes décidés démocratiquement aux niveaux régional, national et européen : un certain montant de crédits bancaires seraient attribués conformément aux choix exprimés par les élus et les représentants des salariés, et utilisés sous leur contrôle ;
- de la concrétisation de ces pouvoirs au sein de *fonds régionaux* qui généreraient, sous contrôle des représentants de la population, les fonds destinés à encourager sous forme de garanties ou de subventions (bonifications d'intérêts) les crédits finançant les investissements qui contribuent à l'emploi, à la formation et au développement maîtrisé des territoires ;
- et de l'accès des citoyens aux organes de décision des institutions financières, à commencer par celles d'un *pôle public de banques et d'assurances*, jusqu'aux banques centrales nationales et à la Banque centrale européenne.

On aurait besoin, en effet, d'institutions européennes qui contribuent à alléger le poids des charges financières qui pèsent sur l'économie, et en particulier sur les entreprises, pour les inciter à dépenser plus pour la sécurisation de l'emploi avec la formation. On ne sait pas assez que de puissants moyens pourraient être mobilisés à cette fin.

Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) pourrait coopérer beaucoup plus étroitement avec la BEI. Elle pourrait par exemple prêter à celle-ci l'argent nécessaire pour financer les crédits qu'elle consent dans le cadre de ses programmes de soutien à l'économie européenne. Ce « refinancement » (c'est le terme technique consacré) de la BEI par la BCE serait pratiqué à un taux inférieur à celui du marché, voire nuls ou négatifs, dans le cas des investissements contribuant à la création d'emplois ou à la mise en formation de salariés.

La BCE ne devrait d'ailleurs pas limiter ce soutien à la seule BEI. Dans le cadre des prêts qu'elle consent en permanence aux banques commerciales, elle devrait également pratiquer des taux d'intérêt différents : très faibles si les fonds ainsi mis en circulation servaient effectivement à favoriser l'emploi et la formation, plus élevés, voire prohibitifs lorsqu'il s'agirait de financer des opérations financières, des OPA ou des exportations de capitaux. Les autres instruments dont elle dispose, tels que les réserves obligatoires, devraient également être utilisés de façon différenciée pour favoriser les investissements créateurs d'emplois et les mises en formation (1).

Parallèlement, plutôt qu'un développement des opérations de titrisation dans une logique de domination des critères de rentabilité du capital financier, la mutualisation des risques et des ressources du système bancaire pourrait prendre des formes nouvelles, avec par exemple l'émission de titres d'un type nouveau, permettant de mobiliser des ressources d'épargne en leur offrant une rémunération modeste, mais assortie d'une grande sécurité. À titre d'exemple, les fonds des comptes chèques postaux centralisés par Efiposte pourraient trouver là un emploi plus utile que leur canalisation vers le marché financier, que le projet de création d'une banque postale en 2005 ne fera que renforcer.

Enfin, des ressources budgétaires (par exemple le produit de taxes sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières) devraient être affectées, *via*, en particulier, les fonds régionaux évoqués plus haut, à une réduction des taux d'intérêts sur les crédits favorisant la sécurisation de l'emploi avec la formation.

Ainsi l'Europe, avec sa puissance financière, pourrait-elle jouer pleinement son rôle au service du développement, non seulement de l'emploi et de la formation dans les pays membres de l'Union actuelle, mais aussi dans les pays entrants et dans ceux du Sud et de l'Est, dans un partenariat stratégique pour construire une alternative à la domination des marchés et à l'hégémonie du dollar. ■

1. Cf. Denis Durand, « La Banque centrale européenne veut-elle tourner le dos à l'économie réelle ? », *Économie et politique*, n° 586-587, mai-juin 2003.